



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2017-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre janvier, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, et Fabien MICHEL.

Excusés : Bertrand STELZ, représenté par Hugues MARTIN
Maylis COSTAMAGNO, représentée par Nadine MARION

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13

CHOIX DU NOM DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de la Salle Polyvalente récemment rénovée, celle-ci n'ayant jamais été officiellement dénommée. Il propose de la nommer « Salle Maurice MICHEL ».

Maurice MICHEL, est né le 8 mai 1930 à Ampus, il a été élu Maire de la commune d'Ampus de 1959 à 1983.

Durant ses 4 mandats, il a été réalisé la création de la cantine de l'école communale en 1961, en 1972 le lotissement à « L'Eglisonne », en mars 1978 la construction de la nouvelle école à « L'Eglisonne » et la déviation d'Ampus et en 1982 la construction de la salle polyvalente.

En nommant la salle « Maurice MICHEL », la commune d'Ampus souhaite lui rendre hommage et lui témoigner sa reconnaissance.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions Mrs Roger MALAMAIRE et Alain POILPRE,

APPROUVE la dénomination de la Salle Polyvalente telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

